

## Compte rendu du Conseil Municipal du mardi 5 février 2019

**Présents :**

Monsieur le Maire : Mr BOURGOIN Stéphane

Madame l'Adjointe : Mme ROGUET Brigitte

Mesdames et Messieurs les Conseillers : MM(Mmes) MONTAGNE Laurent - ROBERT Alain - ROLLAND Raphaël - SABY Michel - VEYRET Roger

**Excusés :**

MM (Mmes) : ANGLADE Alexandre – CHAZE Daniel – LYOTARD Elisabeth – SAGNARD Floriane

**Absents :**

MM BRESSAN Stéphan - CUBIZOLLE François - FAYOLLE Christophe

**Procuration**

M. ANGLADE Alexandre a donné procuration à M. ROBERT Alain

M. CHAZE Daniel a donné procuration à M. MONTAGNE Laurent

Mme LYOTARD Elisabeth a donné procuration à M. VEYRET Roger

Mme SAGNARD Floriane a donné procuration à Mme ROGUET Brigitte

---

Secrétaire de séance : Mme ROGUET Brigitte

**Ordre du jour :**

**1) Informations diverses**

**Sinistre piscine-camping : désignation expert judiciaire**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'aucune prise en charge des travaux pour la réhabilitation de la piscine ne nous a été signifiée.

Au vu de l'urgence de la réhabilitation du complexe, Monsieur le Maire est autorisé à saisir le Tribunal Administratif afin de désigner un expert judiciaire pour la réalisation d'une contre-expertise qui nous permettrait de commencer les travaux.

Validé à l'unanimité

**1) Demande de DETR travaux piscine**

Au vu des devis estimatifs présentés pour les travaux de remise en état de la piscine municipale, le Conseil Municipal est favorable aux travaux de réfection de la piscine et approuve le plan de financement prévisionnel présenté comme suit :

DEPENSES en euros HT		RECETTES en euros HT		TAUX
Système de chauffage (pompes à chaleur)	80 764,74 €	DETR 2019	43 178,93 €	40 %
Remise en état de l'installation électrique	27 182 ,59 €	Région Haut Allier	32 384,20 €	30 %
		ADEME	10 794.73 €	10 %
		Autofinancement	21 589,47 €	20 %
	<b>107 947,33 €</b>		<b>107 947,33 €</b>	<b>100 %</b>

Le Maire est autorisé à solliciter une aide :

- au titre de la DETR 2019 pour un montant de 43 178,93 €
- au titre du contrat Haut-Allier pour un montant de 32 384,20 €
- au titre de l'ADEME pour un montant de 10 794,73 €

et à procéder à l'inscription des crédits nécessaires au budget communal

Validé à l'unanimité

## 2) Lancement Appel d'Offres piscine

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil la délibération du 28/12/2018 concernant les travaux à entreprendre pour la remise en état pour le fonctionnement de la piscine municipale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires au lancement de la consultation pour les travaux à réaliser.

## 3) Transformation régie de recettes VVF + camping « Rocher de Grelet »

**VU** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22,

**VU** les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avance et des régies de recettes et d'avances des collectivités locales et des établissements publics locaux,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier les régies de recettes en régie de recettes et d'avance auprès de la Mairie de Pradelles – Rue du Jeu de Paume – 43420 PRADELLES.

Cette régie permettra de payer les dépenses d'achat de petites fournitures et de fournitures diverses au moyen de cartes bancaires et de chèques.

Validé à l'unanimité

#### 4) Convention Assistance Retraites 2019-2022

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Loire a créé un service Assistance Retraites, destiné à remplir, à la place des collectivités, l'ensemble des dossiers relatifs à la CNRACL.

En adhérant à ce service, pour les dossiers relatifs à la CNRACL, la collectivité délègue son rôle d'employeur au Centre de Gestion. En contrepartie de ce service, le Centre de gestion demande une participation financière dont les tarifs sont ainsi définis :

Objet :	Tarif unitaire
Immatriculation de l'employeur	10 €
Affiliation	10 €
Demande de régularisation de services	70 €
Validation de services de non titulaire	70 €
Rétablissement au régime général et à l'IRCANTEC	70 €
Dossier de liquidation de pension (invalidité, réversion)	50 €
Dossier de liquidation de pension (normale, carrières longues) et entretien retraite agent	50 €
Entretien retraite et simulation de pension	50 €
Dossier de pré-liquidation avec engagement	50 €
Dossier de pré-liquidation (Cohorte) et/ou qualification des comptes individuels retraites	40 €
Correction des Comptes Individuels Retraites	40 €
Correction des anomalies des déclarations individuelles : Par tranche de 3 anomalies	40 €

Considérant que les collectivités et établissements territoriales ont en charge l'instruction des dossiers de retraites de leurs agents affiliés à la CNRACL, le Centre de gestion propose aux collectivités et établissements qui le souhaitent d'effectuer en leur lieu et place la mission retraite qui leur incombe en tant qu'employeur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à signer la convention pour l'établissement des dossiers CNRACL avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Loire.

Validé à l'unanimité

5) **Tarifs VVF à la nuitée**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**FIXE** les tarifs du Village Vacances « la Valette » pour l'année 2019 comme suit :

**LOCATIONS HORS SAISON (DE SEPTEMBRE A JUIN)**

**Tarifs à la nuitée :**

Gîte 2 personnes	30,00 € les deux premières nuits 15,00 € les nuits suivantes
Gîte 4 personnes	60,00 € les deux premières nuits 30,00 € les nuits suivantes
Gîte 6 personnes	90,00 € les deux premières nuits 45,00 € les nuits suivantes

**Tarifs à la semaine :**

Gîte 4 personnes	210,00 €
Gîte 6 personnes	280,00 €

**Tarifs au mois :**

Gîte 4 personnes	420,00 €
Gîte 6 personnes	560,00 €

**LOCATIONS EN SAISON (JUILLET ET AOUT)**

**Tarifs à la nuitée :**

Gîte 2 personnes	40,00 €
Gîte 4 personnes	75,00 €
Gîte 6 personnes	110,00 €

**Tarifs à la semaine :**

Gîte 4 personnes	400,00 €
Gîte 6 personnes	590,00 €

**Tarifs au mois :**

Gîte 4 personnes	790,00 €
Gîte 6 personnes	1 180,00 €

Caution à verser :

- 100 €uros pour la location à la semaine
- 1 mois de loyer pour la location mensuelle

Possibilité service ménage = 50 €

La réduction de 20% sera applicable hors saison et sur présentation d'un justificatif aux bénéficiaires du CCAS EDF, aux Comités d'Entreprises ainsi qu'aux personnes louant 3 gîtes et plus.

Validé à l'unanimité

#### 8) Contrat CCAS EDF – Été 2019

Après avoir pris connaissance du contrat d'allotement du CCAS pour la mise à disposition du Village Vacances « La Valette » du 7 juillet 2019 au 1<sup>er</sup> septembre 2019.

Le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec le CCAS EDF pour un tarif de location d'un montant de 35 164,80 €uros, rétrocessions déduites.

Validé à l'unanimité

#### 9) Questions diverses

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal le courrier reçu de M. Nikita de Roudneff qui demande la remise en état d'un chemin rural.

Cette remise en état consiste à l'élimination des arbres, de la végétation et de l'évacuation des gravats et des pierres.

Monsieur Stéphan BRESSAN se propose pour couper les arbres et la végétation gratuitement en contrepartie de la récupération des bois.

Un courrier va être adressé à chaque propriétaire riverain du chemin pour les informer de ces travaux et ainsi obtenir leur autorisation.

A réception des réponses, la question sera représentée lors d'un prochain Conseil Municipal.

